

Dernière version!

179

MEMO278.1

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec

6211-12-007

PROGRAMME DE TRAVAIL

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AGRICOLE

MRC LES ETCHEMINS

Direction de l'aménagement et du développement local

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Novembre 2000

**Ce document a été préparé par la Direction de l'aménagement
et du développement local du ministère des Affaires municipales et de la Métropole**

Recherche et rédaction

Roger P. Martel, planificateur urbain et régional

Jean Nadeau, aménagiste

Collaboration

Marc-André Bertrand, agronome, ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Yvon Lacombe, aménagiste, MRC Les Etchemins

Martin Alarie, aménagiste, ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Novembre 2000

Table des matières

Préambule

Introduction.....	1
1. La gestion du programme de travail.....?	
2. Le plan d'aménagement et de développement du territoire de la MRC des Etchemins.....	4
2.1 un inventaire pour une connaissance spatiale du territoire et de la zone agricole.....	4
2.1.1 La cartographie générale de l'utilisation du sol.....	5
2.1.2 Les informations sur les entreprises agricoles.....	5
2.1.3 Les terres en culture et les friches.....	6
2.1.4 Les informations sur le couvert forestier.....	7
2.1.5 L'utilisation du sol non agricole.....	9
2.1.5.1 Les périmètres d'urbanisation.....	9
2.1.5.2 Les secteurs de villégiature.....	10
2.1.5.3 Les immeubles protégés.....	11
2.1.5.4 Les prises d'eau potable municipales.....	12
2.1.5.5 Les autres potentiels du milieu.....	13
2.1.6 La capacité de support du milieu.....	14
2.1.7 Les infrastructures routières.....	15
2.1.8 Les services municipaux et d'utilité publique.....	16
2.1.9 L'occupation du territoire.....	17
2.2 Un inventaire de la production et de la transformation des produits agricoles.....	18
3. Le constat.....	20
3.1 Les secteurs agricoles dynamiques.....	20
3.2 Les territoires en dévitalisation.....	21
3.2.1 Le milieu agricole.....	21
3.2.2 Le milieu forestier.....	22

3.3 Les îlots déstructurés.....

3.4 Les secteurs déstructurés.....

3.5 Les territoires forestiers.....

3.6 Les potentiels divers.....

3.7 Les infrastructures routières.....

3.8 Les prises d'eau potable municipales.....

3.9 La capacité de support du milieu.....

 3.10 La qualité et le niveau des services municipaux et d'utilité publique.....

 3.11 L'occupation du territoire.....

4. Les orientations et objectifs.....

5. Les moyens à privilégier au schéma d'aménagement et au plan de développement du CLD.....

 5.2 Les moyens à privilégier au schéma d'aménagement.....

 5.2 Les moyens à privilégier au plan local d'action pour Economie et L'emploi do CLD.....

6. Le budget, l'échéancier de réalisation et le cheminement critique

PRÉAMBULE

À la suite du Sommet **sur l'agriculture et l'agroalimentaire tenu à Saint-Hyacinthe en mars 1998 et afin de respecter les engagements** participants, quatre tables de **concertation ont été constituées. Une d'entre elles, responsable du thème «un environnement à action visant à «soutenir un projet pilote mis de l'avant par une MRC et lui permettant d'explorer un mode de planification du développement agricole prenant en compte la problématique agroenvironnementale du territoire.»**

C'est dans ce contexte que la MRC des Etchemins a mandaté la firme d'ingénieurs conseils BPR afin de réaliser une étude agroenvironnementale du territoire et dont la version finale fut transmise à la MRC en février 2000. Par la suite et de manière à mieux intégrer le contenu de la démarche entreprise par la MRC, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM), en collaboration avec le ministère des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA) a élaboré en décembre 1999 un document intitulé «Plan d'aménagement et de développement agricole de la MRC des Etchemins». Celui-ci se voulait une proposition pour structurer la démarche de la MRC en vue de son développement. Il indique quelles sont les connaissances à acquérir pour l'élaboration de ce plan, tout en suggérant plusieurs options. Cette proposition a été présentée au comité consultatif agricole élargi de la MRC de même qu'au conseil.

En mai dernier, le conseil de la MRC donnait son aval à la démarche proposée. Toutefois, cet engagement était conditionnel à un financement et des ressources nécessaires à sa réalisation. Le MAMM s'était alors engagé à déposer à la MRC un programme de travail et à bien évaluer l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation du plan d'aménagement et de développement du territoire des Etchemins.

Le présent document vise donc à répondre à la demande du conseil de la MRC en précisant les diverses étapes à réaliser de manière simultanée de chacune d'elles.

Le projet de la MRC des Etchemins pourrait éventuellement servir d'exemple à l'amorce d'une «politique nationale» visant à la dévitalisation à travers une relance et une diversification de l'agriculture et cela en lien avec une stratégie d'occupation, de réaménagement agricole et rural du Québec.

INTRODUCTION

Le présent document contient le programme de travail à réaliser pour doter la MRC des Etchemins d'un plan d'aménagement son territoire agricole.

Il comprend six parties. La première porte sur la gestion du programme de travail et vise à préciser le rôle et les responsabilités associés à la démarche d'élaboration du plan. La deuxième concerne la conception du plan d'aménagement et de développement en cinq étapes allant de la connaissance du milieu à la détermination des moyens nécessaires pour la mise en œuvre des objectifs de la MRC. La troisième partie découle directement des étapes précédentes et vise à établir le constat de la situation qu'auront permis les étapes précédentes. La quatrième partie concerne la définition des orientations et objectifs alors que la cinquième vise à déterminer les actions à ces orientations et objectifs. Enfin, la sixième partie est consacrée au budget, à l'échéancier de réalisation et au cheminement.

1. LA GESTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

1.1 La gestion administrative du programme de travail

La responsabilité de l'administration de l'ensemble du programme de travail relèvera du directeur général de la MRC et du contrôle. Premièrement, le contrôle administratif de l'état d'avancement des travaux sera réalisé à l'aide de la démarche figurant dans le chapitre 6. Un rapport d'étape en découlera, lequel devra être présenté sur une base semestrielle au conseil de la MRC pour faire état de l'avancement des travaux et du respect de l'échéancier qui aura été déterminé. S'il y a lieu, des ajustements pour le programme de travail. Le rapport d'étape pourra également mentionner les problèmes rencontrés lors de l'exécution de certaines démarches ou travaux réalisés afin d'atteindre les résultats attendus.

Deuxièmement, le contrôle budgétaire sera réalisé sur une base mensuelle et devra faire l'objet d'une présentation, également sur conseil de la MRC. Le rapport de l'état d'avancement des travaux et le contrôle budgétaire devront être adoptés par résolution du conseil.

1.2 La responsabilité technique

Le chargé de projet sera responsable du volet technique du programme de travail. Il verra à coordonner les tâches des différents collaborateurs à l'expérience pilote. Le chargé de projet sera également responsable de la supervision des ressources (professionnelles) à l'élaboration des différents travaux contenus au programme de travail.

Le chargé de projet verra également à s'assurer du respect des mandats, de l'échéancier de réalisation et du budget. S'il y a lieu, des modifications requises (ajustements) compte tenu des difficultés rencontrées dans l'exécution des mandats.

Le chargé de projet procédera, avec la collaboration du directeur général, à l'engagement du personnel requis pour la réalisation des mandats et à confier à des ressources externes certains mandats dans la mesure des ressources financières allouées par le conseil de la MRC.

1.3 Le comité consultatif agricole élargi

Le comité consultatif agricole élargi (CCA) collaborera à l'accomplissement de certains travaux, par exemple en procurant des informations ou encore en déterminant les meilleurs moyens pour réaliser et compléter certains inventaires. Il contribuera à l'élaboration des orientations et objectifs en matière d'aménagement et de développement de l'agriculture et de la zone agricole. Tout au long du programme de travail, le comité participera activement aux échanges et discussions en apportant des commentaires et suggestions.

IA Les autres collaborateurs

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le Conseil local de développement et l'Agence de mise en œuvre apporteront une importante contribution en réalisant différents travaux. Ils participeront à des échanges et discussions en matière de développement de l'agriculture et du territoire agricole.

Un comité technique composé de représentants des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des Affaires Métropolitaines, de l'Environnement, des Régions, du Conseil régional de développement de Chaudière-Appalaches, et de l'Ordre d'ingénieurs professionnels pourra également, au besoin et à la demande de la MRC, apporter sa contribution et l'expertise de certaines ressources individuelles.

2. LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AGRICOLE DE LA MRC DES ETCHÉMINES

2.1 Un inventaire pour une connaissance du territoire agricole

L'étape 2.1 vise à doter la MRC d'un portrait de son territoire de manière à être en mesure de «visualiser» le territoire à l'étude diverses caractéristiques.

2.1.1 La cartographie générale de l'utilisation du sol

La MRC et le bureau régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA) réaliseront, à partir satellitaires et de la carte écoforestière, une cartographie de l'ensemble de la MRC et de chacune de ses quatorze municipalités contenues sur ces cartes porteront sur l'utilisation du sol (les superficies cultivées, les terres en friche, les superficies forestières etc.), la délimitation de la zone agricole protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles originaire. Ces cartes feront également apparaître des données planimétriques relatives à l'hydrographie (lacs et cours d'eau) et (routes, voies ferrées, etc.).

Principaux travaux à faire :

- Montage et composition des cartes² ;
- Échange des fichiers informatiques avec la MRC ;
- Familiarisation du personnel de la MRC avec le logiciel de traitement cartographique ;
- Cartes de l'utilisation du sol de la MRC et des municipalités.

Tableau 1

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$) ³	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MAPA			5	5	1225	900
MRC	Aménagiste	Géomatique	5	10	1225	1800

¹ La carte de la MRC sera réalisée à l'échelle 1: 75 000 alors que celle des municipalités locales sera au 1: 20 000.

² Le MAPA réalisera ces cartes sous réserve du prêt par la MRC des fichiers de la carte écoforestière pour la durée du projet.

³ L'évaluation du coût des ressources professionnelles et techniques requises pour la réalisation des diverses opérations se fera à par classes d'emploi du gouvernement du Québec. Sur la base de 35 heures par semaine, le salaire d'un professionnel intermédiaire aménagiste, agronome, ingénieur forestier, évaluateur, etc. servira de référence (47 000\$) ainsi que celui d'un technicien en aménagement géographique du même niveau (35 000\$). Le coût des salaires sera majoré de 1.25 afin de tenir compte des frais indirects. Donc pour un professionnel de 58 750\$ et de 43 750 pour un technicien. On estime également le coût moyen par jour de travail à environ professionnelle et à 180\$ pour une ressource technique.

Utilisation

Schéma d'aménagement

- Les cartes serviront à déterminer précisément l'utilisation du sol de chaque municipalité ;
- L'information disponible permettra une bonne compréhension de l'occupation et de l'utilisation du territoire, et servira à composer le schéma d'aménagement révisé (problématique, grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, etc.). Ces cartes serviront également dans le cadre de la modification du plan et des règlements d'urbanisme consécutifs à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé.

Plan de développement

- Les cartes serviront à cibler les territoires d'intervention en lien avec le développement de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche, de la récréation, etc.

2.1.2 Les informations sur les entreprises agricoles

À l'aide des informations disponibles auprès du MAPA et en procédant par municipalité, il s'agira de transposer sur les cartes de données agricoles, les données sur le type d'entreprise agricole (laitière, avicole, porcine, etc.), la taille du cheptel (strate-s) sera complétée par celle figurant au rôle d'évaluation et relative, par exemple, aux installations d'entreposage, à la valeur foncière (indicateur du dynamisme), etc.

Après cette étape, il faudra valider l'information et vérifier si les entreprises agricoles recensées sont toujours actives. Par la suite, la cartographie thématique des différents types d'entreprises agricoles afin d'être en mesure de visualiser leur répartition sur le territoire (laitière, porcine, bovine, avicole, etc.)⁴.

Principaux travaux à faire :

- Déterminer les informations pertinents à partir du fichier du MAPA et traiter l'information ;
- Recueillir l'information pertinente sur les fiches d'évaluation ;
- Valider les informations ;
- Transposer l'information sur les cartes d'utilisation du sol de chaque municipalité (et celle de la MRC);
- Élaborer les cartes thématiques.

⁴ Sous réserve que les données ne doivent pas permettre l'identification des entreprises.

⁵ La MRC pourra compléter l'information transmise, en ajoutant les entreprises agricoles existantes de plus faible dimension qui ne sont pas recensées auprès du MAPA.

Tableau 2

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MAPA MRC	Aménagiste agronome	Aménagement géomatique	6	15	1470	2700
			6	15	1470	2700

Utilisation

Schéma d'aménagement

- **Grandes** affectations du **territoire** (dynamisme des milieux agricoles) ;
- Adaptation du cadre **normatif** relatif **aux** odeurs en milieu **agricole**.⁶

Plan de développement

- L'acquisition de connaissances sur les principales productions et leur localisation seront utiles pour la détermination des pr

2.1.3 Les terres en culture et les friches

À partir des cartes tirées des données satellitaires et de la carte écoforestière, procéder à la localisation et à la caractérisation des friches par municipalité et par rang. Cette information permettra de déterminer les vocations pouvant être privilégiées. La (herbacée, jeune friche arbustive < 20% d'arbustes, vieille friche arbustive de 20% à 80% d'arbustes) permettra de préciser l'agriculture⁷ et, ultérieurement, de déterminer les interventions à privilégier dans ces territoires⁸.

⁶ Pour la détermination des distances séparatrices, en fonction de l'approche qui sera retenue par la MRC, des informations précises pourront être nécessaires. Il s'agira alors de déterminer la méthode appropriée pour obtenir cette information. De telles informations permettront l'adaptation des paramètres de distances séparatrices.

⁷ Le maintien ou l'abandon des terres peut être lié au potentiel du sol ou à d'autres facteurs socio-économiques tels le manque de marchés, l'absence d'entrepreneuriat.

⁸ Un fond de carte présentant la pédologie permettant de visualiser si les friches correspondent à des sols présentant un potentiel agricole conséquent, si elles sont récupérables pour l'agriculture. On pourra également constater si les boisés présentent des possibilités agricoles.

Principaux travaux à faire :

- Validation de l'information issue des documents (image satellitaire, carte écoforestière), caractérisation et cartographie des fr
- Détermination et cartographie des terres en culture ;
- Détermination des territoires propices à une remise en valeur à des fins agricoles, forestières ou autre.

Tableau 3

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût(\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressou technique
MRC	Aménagiste	Aménagement forestier	10	5	2450	900
MAPA	Agronome		5	5	1225	900
Agence forestière	Ingénieur forestier		5	5	1225	900

Utilisation**Schéma d'aménagement**

- La problématique, les orientations et objectifs d'aménagement, les grandes affectations du territoire.

Plan de développement

- Détermination de stratégies de remise en valeur du territoire à des fins agricoles, forestières ou autres.

2.1 A Les informations sur le couvert forestier.

Détermination des secteurs forestiers par municipalité (localisation, possibilité forestière du territoire, superficie forestière, caractère jeune, en transition, mature), types de couverts forestiers et leurs principales essences, localisation des secteurs forestiers sous des coupes totales (récentes ou mal régénérées), localisation et caractéristiques des plantations, localisation des érablières un potentiel acéricole, identification et localisation des peuplements à protéger, à aménager ou à exploiter à des fins forestière terres forestières et du degré de morcellement⁹, leur accessibilité, etc.¹⁰

⁹ Le rôle d'évaluation permet d'obtenir cette information.

¹⁰ Le MAPA est actuellement à définir un processus d'inventaire du potentiel forestier avec l'agence forestière de la Chaudière. recouper les données acéricoles du MAPA, les peuplements figurant sur la carte écoforestière et les données figurant sur le rôle d'

Principaux travaux **à faire** :

- **Cartographie** et **évaluation des** potentiels forestiers **par municipalité** ;
- Cartographie des **secteurs de coupe** et types de **coupes effectuées** ;
- Cartographie de la **tenure** des terres et du **morcellement des propriétés** ;
- Cartographie des **potentiels acéricoles** exploités et **non exploités** ;
- Cartographie du **réseau d'accès à la** ressource.

Tableau 4

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût(\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MRC/Mun. MAPA Agence forestière	Aménagiste		10	20	2450	3600
	Ingénieur forestier	Aménagement foresterie	5	0	1225	0
	Agronome		10	5	2450	900

Utilisation

Schéma d'aménagement

- **Les orientations et** objectifs **d'aménagement**, grandes **affectations** du territoire, document **complémentaire** (dispositions d'arbres).

Plan de développement

- **Élaboration d'un plan de protection** et de mise en valeur du milieu forestier, **détermination** des volumes de bois **pouvant être de mise en valeur à réaliser, etc.**;
- **Élaboration d'une stratégie d'intervention** auprès des propriétaires de boisés en vue de les amener à adhérer à un groupe forestiers et mise en place **d'un groupement forestier** ;
- **Détermination** de la **stratégie d'intervention** du **groupement forestier** (**préparation de terrain, travaux d'entretien des plantations, etc.**) ;
- **Stratégie d'intervention** visant la **transformation** des terres ne **pouvant être réutilisées** à des fins agricoles (**aménagement forestier, plantation, etc.**) ;
- **Stratégie** de mise en valeur des potentiels **acéricoles non exploités** ;
- Territoires à retenir **et à prioriser pour** des travaux **d'aménagement forestier**.

2.1.5 L'utilisation du sol non agricole.

2.1.5.1 Les périmètres d'urbanisation

Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, la MRC devra délimiter les périmètres d'urbanisation. Pour ce faire, il faut tenir compte des tendances récentes de la construction (5 et 10 ans) et la répartition de cette croissance à l'intérieur des périmètres et à l'extérieur des municipalités, les prévisions de croissance des ménages pour les 10 prochaines années, la capacité résiduelle de chaque parcelle d'espaces industriels, les secteurs présentant des contraintes à la construction, etc. Une fois cet exercice complété, le résultat de l'exercice sera reporté sur la carte de l'utilisation du sol de chaque municipalité afin de pouvoir visualiser dans certains cas les empiètements agricoles.

Principaux travaux à faire :

- Détermination de la demande prévisible de nature urbaine dans les périmètres d'urbanisation à la lumière des informations disponibles.
- Délimitation et cartographie des périmètres urbains (tenir compte de la présence d'entreprises agricoles situées à proximité des périmètres d'urbanisation).
- Report de l'information sur la carte d'utilisation du sol de chacune des municipalités.

Tableau 5

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MRC/CCA Municipalités	Aménagiste	Technicien en aménagement Inspecteur municipal	30	30	7350	

Utilisation

Schéma d'aménagement

- L'évaluation de la demande en espace à des fins urbaines ;
- La délimitation des périmètres d'urbanisation ;
- L'évaluation des conséquences de l'application des paramètres de distances séparatrices aux entreprises agricoles et aux entreprises artisanales ;
- Indications à l'intention des municipalités locales quant au traitement à réserver aux entreprises agricoles situées à l'extérieur des périmètres d'urbanisation ;
- Indication dans le document complémentaire quant aux dispositions que devrait contenir la réglementation de zonage de ces zones, ainsi que celles relatives aux entreprises agricoles dérogatoires en lien avec l'application des distances séparatrices.

Plan de développement

- La **délimitation** des **périmètres** d'urbanisation **et la** localisation des entreprises agricoles **permettront** de **cerner les cas** pour la poursuite du développement des **entreprises situées à proximité** des **périmètres** d'urbanisation.

2.1.5.2 Les secteurs de villégiature

Localiser les secteurs de **villégiature** existants à l'aide notamment du **rôle d'évaluation** (matrice graphique). **Déterminer le potentiel et** qui pourraient être **aménagés à** une telle fin **et** les contraintes s'y rattachant. **Déterminer l'utilisation** du sol à présent (existants **et** potentiels) de **manière à** faire ressortir **les problèmes éventuels** de cohabitation.

Principaux travaux à faire :

- **Détermination** de la **problématique** relative à la **villégiature** dans la **MRC** et dans les **municipalités**¹¹;
- **Détermination** de l'**évolution récente** du **développement** de la **villégiature** (**consulter les demandes** de permis **et** le rôle **d'évaluation** la **demande prévisible** ;
- **Mise** en relation de la **capacité** d'accueil de **ces** milieux (offre de terrains) et des projections de **croissance** dans **ces** mêmes secteurs
- Cartographie des **secteurs** de **villégiature** sur la **carte** de chaque **municipalité**.

Tableau 6

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MRC	Aménagiste	Aménagement Évaluation foncière	10	20	2450	

Utilisation

Schéma d'aménagement

- **Connaissance** de la **problématique** relative à la **villégiature** ;

¹¹ **Quels sont les facteurs favorisant le développement** de la **villégiature** (**présence ou proximité** d'un lac **ou** d'une **rivière** centre de ski, **transformation** de **résidence de** ferme en **résidence permanente**, etc.) **ou** limitant le **développement** (**accusés de** **problèmes** **environnementaux**, **problèmes éventuels** de cohabitation, etc.)

- **Orientations et objectifs en matière d'aménagement et de développement de la villégiature;**
- **Grandes affectations du territoire;**
- **Stratégies d'intervention à l'endroit de la villégiature (territoire, type d'aménagement, zone prioritaire d'aménagement ou d**

Plan de développement

- **Stratégie d'occupation du territoire, de développement de la villégiature et des activités récréatives et touristiques (territoire développer, etc.).**

2.1.5.3 Les immeubles protégés

Une fois déterminée quels sont les immeubles requérant une telle identification (il pourrait s'agir, par exemple, d'un camping, thé public, chalet d'un centre de ski ou d'un club de golf ou autre déterminé par la MRC), ceux-ci devront être localisés. Pour l'app séparatrices, certains types de commerce et équipement culturel pourraient être pris en considération.^{12, 13}

Principaux travaux à faire :

- **Cartographie des immeubles protégés et des entreprises agricoles à proximité de ceux-ci (à l'aide du rôle d'évaluation notari**

Tableau 7

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Re te
MRC	Aménagiste	Aménagement	10	10	2450	

Utilisation

Schéma d'aménagement

- **Grandes affectations du territoire;**

¹² Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La pr activités agricoles, définition «Immeuble protégé» p. 23

¹³ À déterminer en collaboration avec le conseil de la MRC et le CCA.

- Détermination des **équipements** importants ;
- Dispositions **normatives** du document **complémentaire** (distances séparatrices par rapport **aux établissements** de production a

Plan de développement.

- Favorisa **l'émergence** de nouveaux **secteurs ou équipements récréatifs** dans le respect des **activités** agricoles et du milieu nat

2.1.5.4 Les prises d'eau potable municipales

Les prises **d'eau** potable municipales ainsi que de **leurs périmètres** de protection devront **être cartographiés**^{14,15}. A l'inté**protection, un** relevé de l'utilisation du **sol et** des **activités** s'y exerçant **régulièrement ou occasionnellement** devra être **réalisé**.

Principaux travaux à faire :

- **Relevé de l'utilisation** du sol (rôle d'évaluation et relevés de **terrain**);
- **Cartographie** des prises d'eau potable **et des périmètres** de protection **sur** les cartes d'utilisation du sol **des municipalités et s**

Tableau 8

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressourc technique
MRC MENV	Aménagiste	Aménagement	5	20	1225	3600

¹⁴ Périmètre de protection : on définit un périmètre de protection comme étant un territoire comprenant la surface et le souterrain ouvrages de captage approvisionnant un système de distribution d'eau potable et à l'intérieur duquel des contaminants peuvent l'Environnement et de la Faune, Guide Les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau souterraine, Publications

¹⁵ Le premier périmètre de protection **immédiate** correspond à un rayon minimal de trente mètres autour d'un ouvrage de captage. **rapprochée** dépend des caractéristiques hydrogéologiques du milieu et de la vitesse de propagation des micro-organismes. L. jamais être inférieure à 100 mètres. Le périmètre de protection **éloigné** vise à protéger l'aire de captage contre les substances ; étendue est très variable.

Utilisation

Schéma d'aménagement

- Détermination des sources d'eau potable municipales à titre d'équipement important et des usages autorisés dans les périmètres.
- Contenu du document complémentaire (normes de protection).

Plan de développement

- Préciser les contraintes qui pourraient affecter le développement de l'agriculture du fait de la présence de prises d'eau potables et de la sensibilité de certains milieux à la pollution d'origine agricole.

2.1.5.5 Les autres potentiels du milieu

Sur l'ensemble du territoire de la MRC, déterminer et localiser les différents sites (actuels ou potentiels) à vocation récréative. On retrouve en zone agricole : sites patrimoniaux, habitats fauniques, gîtes à la ferme, tables champêtres, entreprises de travaux agricoles, etc. Ultérieurement et en lien avec le développement du territoire agricole et des potentiels existants, on devrait identifier les territoires à protéger et, d'autre part, les besoins d'expansion pour certains d'entre eux et cerner les problèmes de cohabitation des activités agricoles actuelles et les contraintes qu'ils pourraient représenter pour les activités agricoles.

Principaux travaux à faire :

- Inventaire et cartographie des sites (actuels et potentiels) à vocation récréative, touristique ou autre.

Tableau 9

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MRC	aménagiste	aménagement	5	15	1225	2700

Utilisation

Schéma d'aménagement

- Détermination des sites d'intérêt historique, culturel, esthétique ou écologique ;
- Détermination des immeubles protégés le cas échéant. Normes de protection au document complémentaire.

Plan de développement

- Élaboration d'une stratégie de protection et de mise en valeur à des fins récréatives et touristiques des divers potentiels du milieu.

2.1.6 La capacité de support du milieu¹⁶

L'étude agroenvironnementale réalisée par la firme BPR permet de situer les diverses municipalités du territoire en regard de la chacun de ces territoires. La détermination des terres présentant des possibilités pour l'épandage des déjections animales pour la gestion des fumiers de même que la localisation des secteurs les plus propices au développement de la capacité résiduelle calcique la situation en ce qui a trait à l'existence d'ententes d'épandage devrait permettre de compléter le tableau établi de l'étude agroenvironnementale.

Principaux travaux à faire :

- Localiser les superficies en culture ;
- Compléter l'information en identifiant les terres faisant déjà l'objet d'ententes d'épandage ;¹⁷
- Relever les propriétaires de terres en culture susceptibles d'être intéressés à recevoir des fumures animales ;
- Détermination des secteurs en déficit ;
- Cartographie des informations recueillies.

Tableau 10

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MRC	Aménagiste	Aménagement	5	5	1225	900
MAPA	Agronome		5	5	1225	900
MENV	biologiste		5	5	1225	900

Utilisation

Schéma d'aménagement

- Orientations et objectifs du schéma d'aménagement ;

¹⁶ La capacité peut se définir comme la capacité des sols d'un milieu donné à recevoir des éléments fertilisants (d'origine animale ou végétale) sans que cela entraîne de modifications néfastes de l'équilibre des sols. À l'état d'équilibre, la charge fertilisante appliquée sur les sols d'une zone donnée est égale à la charge fertilisante des productions végétales de ces sols.

¹⁷ Le MAPA, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, est actuellement à élaborer un programme de suivi des fumures animales. L'information pourra éventuellement être fournie à la MRC.

- Contenu **éventuel** du plan d'action.

Plan de développement

- L'information **permettra d'établir les** potentiels de **développement** de chacune des municipalités en vue de leur **intégrat** **stratégie** de **développement** de l'agriculture du **territoire**.

2.1.7 Les infrastructures routières¹⁸

Un inventaire de l'ensemble du **réseau routier à l'extérieur** des périmètres urbains **devra être réalisé** de **manière à connaître les op** **au développement** que le **réseau** routier peut **représenter**.¹⁹ Celui-ci pourrait Etre en lien avec trois types de milieu : **villégiature**, a **inventaire pourrait porter sur** certaines **caractéristiques** techniques telles que la **largeur** de l'emprise **et de la chaussée**, la **nature général** de la **chaussée** (**bon**, passable, mauvais) la **géométrie** (pente, **courbe**), les ponts **et ponceaux** (leur **état** et leur **capacité p** **réfection à faire**, la **responsabilité (propriété** publique **ou privée**, droit de passage), le niveau de service (entretien **d'été ou entretie** **à des fins** de camionnage de **ressources naturelles** (bois, sable, gravier. etc.) et agricoles (lait, engrais et **moulées**, etc.), les cir des **conflits** d'usage (camion et piste cyclable).'

Principaux travaux à faire :

- **Déterminer**, à la **lumière** de ce qui **précède**, les variables **à retenir** ;
- **Réaliser** l'inventaire **à la lumière** des variables qui **auront été jugées** prioritaires ;
- **Déterminer l'état général** des infrastructures **routières** et les classer selon leur **état** :
- Identifier **les problèmes d'accessibilité** à de bons potentiels **récréatifs**, touristiques, forestiers **ou autres** ;
- **Déterminer les infrastructures routières** présentant des risques **ou des contraintes à** la mise **en valeur des entreprises** du ter pour **les entreprises** agricoles.

De plus à cette étape, il serait indiqué de :

- **Localiser et caractériser les circuits** de nature récréative et touristique ou les secteurs présentant un potentiel à cet égard ;
- **Localiser les itinéraires** de voies cyclables (en site propre ou **intégrées au réseau routier**) ou les routes présentant un potentiel
- **Identifier les secteurs** de développement à desservir et les voies de circulation et ouvrages requis ;

¹⁸ Les municipalités ont des pouvoirs en matière d'ouverture, de construction, d'entretien de chemins et de ponts (C.M. art. 7) **responsabilité de la gestion** de toute route ou partie de route située sur leur territoire. Elles doivent également procéder à la **l'entretien leur incombe**.

¹⁹ Effectuer le relevé à l'aide des registres municipaux de voirie, de ponts et de cours d'eau.

²⁰ Le développement de sentier-cyclable ou de ski de fond ou pédestre devient un élément très important de développement particuli **vocation récréative et touristique**.

- Identifier les ouvrages (ponts) nécessitant des interventions prioritaires afin d'assurer le transport sécuritaire des pers (camionnage).

Tableau 11

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressourc technique
MRC CLD MTQ	Aménagiste	Aménagement	10	20	2450	3600

Utilisation

Schéma d'aménagement.

- Décrire et planifier l'organisation du transport terrestre ;
- Prévoir au dcament complémentaire des normes d'implantation en bordure des voies de circulation.

Plan de développement.

- Élaboration de diverses stratégies de développement et de gestion des problématiques liées aux infras tructures routières ;
- Détermination de moyens d'intervention appropriés (circuits touristiques, randonnée pédestre, piste cyclable, signalisation réaliser, etc.).

2.1.8 Les services municipaux et d'utilité publique.

Déterminer les secteurs et les chemins où s'effectuent la cueillette des ordures, la desserte par le transport scolaire, la desserte et ceux où sont présents les services d'électricité et de téléphonie. L'étude pourrait également être complétée par une évaluation municipaux afférents aux secteurs concernés.

Principaux travaux à faire :

- Inventaire des chemins bénéficiant des services susmentionnés (et évaluation des coûts en découlant pour les municipalités)
- Cartographie des données relatives aux services municipaux et d'utilité publique.

Tableau 12

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressou techniq
MRC	Aménagiste	Aménagement	15	15	2675	2700

Utilisation

Schéma d'aménagement

- Problématique de la **desserte en services municipaux** en milieu agricole, forestier et de villégiature ;
- Indiquer les principales **améliorations** devant être **apportées à ces services**.

Plan de développement

- Élabora la **stratégie d'occupation et d'accessibilité** du territoire ainsi que le **développement éventuel** de certaines parties du

2.1.9 L'occupation du territoire

En milieu agricole ou agroforestier on pourra évaluer la problématique de l'occupation du territoire. Quels sont les résidents pe saisonniers, leur localisation. La portion rurale du territoire est-elle l'objet d'une occupation importante et les niveaux de importants ? Quel est le potentiel de développement ? Y a-t-il des problèmes de cohabitation avec les activités agricoles et, si c sont les occupants non-résidents, que recherchent-ils? Quel est leur apport économique? Quel est k coût des services qu municipalités ?

Principaux travaux à faire :

- Distinguer les résidences saisonnières des résidences permanentes ; ²¹
- Dresser une carte de l'occupation du territoire afin d'obtenir un portrait des occupants en milieu agricole et agroforestier.

²¹ Il faudra se référer aux adresses postales inscrites dans le rôle d'évaluation.

Tableau 13

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MRC	aménagiste	Aménagement et évaluation	10	10	2450	1800

Utilisation

Schéma d'aménagement

- Déterminer les grandes affectations du territoire et les usages compatibles avec ces affectations ;
- Établir les règles à respecter lors du développement de nouveaux territoires à des fins de villégiature.

Plan de développement

- Développer une stratégie d'occupation du territoire en fonction de sa mise en valeur à des fins agricole, forestière et touristique.

2.2 L'inventaire de la production et de la transformation des produits agricoles et forestiers

Un inventaire précis de la production et de la transformation des productions agricole et forestière devra être réalisé. Celui-ci portera sur la situation en indiquant le type, la quantité des produits agricoles et forestiers par municipalité et pour l'ensemble de la région.

Principaux travaux à faire :

- Un inventaire des produits agricoles et forestiers primaires devra être réalisé à l'aide d'information provenant du MAPA, l'industrie laitière, des aliments et boissons et forestière;²²
- Une cartographie permettant de localiser les entreprises de transformation devra également être réalisée.

Industrie laitière

- Industrie du lait de consommation (embouteillage, emballage, crème, yogourt, etc.) ;
- Industrie de la préparation de produits laitiers (beurre, fromage, crème glacée, lait en poudre, etc.).

²² À cet effet, les informations dont disposent les principaux partenaires de l'étude devront être privilégiées.

²³ Le MAPA est à élaborer une banque d'information sur les entreprises de transformation du secteur agroalimentaire.

Industrie des aliments et boissons :

- abattoir d'animaux (type d'animaux) ;
- conditionnement de la viande (bacon, saucisse, **jambon, pâté, salaison**, etc.) ;
- **volaille (couvoir, poulailler d'engraissement**, abattoir, **conditionnement** du poulet, etc.) ;
- poisson (pisciculture, **fumoir, conditionnement**, etc.) ;
- **œufs** (poulailler de ponte, conditionnement) ;
- abeille (ruches, conditionnement) ;
- **fruits et légumes (congelé OU en conserve) (confiserie, serres à légumes frais, pomme, fraise, framboise, conditionnement**, meunerie ;
- industrie de la farine ;
- industrie des produits de **boulangerie pâtisserie, biscuits** ;
- industrie des boissons (**gazeuse**, de distillation, **bière**, vin) ;
- sirop **d'érable** (conditionnement).

Industrie forestière :

- entreprise de coupe de bois ;
- **entreprise de transport** de bois (bois de coupe **ou** service de transport de **bois de construction**) ;
- **entreprise de bois d'œuvre** ;
- entreprise de **bois** de chauffage ;
- entreprise de bois **traité ou préservé** ;
- **entreprise** de bois franc.

Tableau 14

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MRC CLD W A	Aménagiste Agent de développement	Aménagement	5 10 5	15	1225 2450 1225	2700

Utilisation

schéma d'aménagement

- **Élaboration** du plan d'action de la **MRC**.

Plan de développement

- Compléter le **plan** d'action du CLD.

3. LE CONSTAT

À la suite de l'inventaire **sur la connaissance** du territoire **et de la zone** agricole et de celui portant **sur la production et la tran** agricole et forestier, **le constat permettra** de **préciser la problématique générale** applicable **au territoire de la MRC** et certaine **sectorielles**. Les inventaires **feront ressortir les potentiels naturels ou autres présents sur** le territoire. les **opportunités** de dével contraintes **au développement** qui se **dégagent des inventaires effectués**.

3.1 Les secteurs agricoles dynamiques

L'identification des **secteurs agricoles dynamiques** vise **à préciser, par municipalité, leur délimitation, leur** potentiel de **dévele** d'**isolement** des **producteurs, les problèmes** de pollution (**eau, air, sel**), **les problèmes de** cohabitation avec **le milieu urbain, les** **les problèmes de** capacité de support **ou les potentiels de développement des milieux, les difficultés** d'application des l'identification des entreprises agricoles **dérogatoires** (suite. **à l'application des distances séparatrices**), les propositions d'**hari** **séparatrices avec la réglementation** municipale, la localisation des **territoires présentant un potentiel de développement pour l':** **sous-exploitées,**) etc.

Principaux travaux à faire :

- Produire **une** carte **synthèse** (par **municipalité** et pour la **MRC**) et **un** rapport d'analyse.

Tableau 15

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Resso techni
MRC-CCA CLD MAPA	aménagiste agent de développement	aménagement	1,5 5 5	10	3675 1225 1225	180

Utilisation

Schéma d'aménagement

- Cadre de gestion de la zone agricole (contrôle des usages) ;
- Indications à l'adresse des municipalités quant à l'aménagement de la zone agricole et à la priorité à accorder aux agricoles ;
- Réglementation municipale relative à l'application des distances **séparatrices** ;
- Dispositions relatives **aux constructions** et usages **agricoles dérogatoires protégés** par droits acquis ;

Plan de développement

- **Stratégie d'intervention** en matière de **consolidation et de développement** de l'agriculture dans les secteurs **dynamiques**.

3.2 Les **territoires** en dévitalisation

3.2.1 Le milieu agricole.

Circonscrire les territoires (municipalités, rangs) où existe "ne agriculture marginale ou d'appoint de faible envergure (territoires inutilisés, etc.), déterminer et analyser la nature des problèmes qui les affectent et leur origine. Quel est le potentiel de ce qui pourraient être les interventions à faire ? Certaines implantations nouvelles agricoles pourraient-elles être envisagées de manière à augmenter le terme des services municipaux à des agriculteurs isolés, ou encore être privilégiées sur des voies d'accès aux ressources (forestières, etc.)"

Principaux travaux à faire :

- **Produire** une carte **synthèse**, à l'échelle de la **MRC** et de chacune des **municipalités**, des **milieux agricoles** **présentant** de telles caractéristiques.
- **Rapport synthèse** des principaux **problèmes (bilan)** auxquels sont **confrontés** ces milieux.

Tableau 16

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MRCCCA MAPA	Aménagiste Agent de développement	Aménagement	10 5	5	2450 1225	900

Utilisation

Schéma d'aménagement

- **Les grandes affectations du territoire et les usages compatibles avec** celles-ci ;
- Stratégie de **revitalisation des secteurs en dévitalisation** via **notamment** l'identification des **usages** qui peuvent contribuer à leur revitalisation ;
- **Règles** régissant l'implantation de ces "sages".

Plan de développement

- **Stratégie d'intervention** en fonction du potentiel de **développement**.

3.2.2 Le milieu forestier

Circonscrire les territoires (municipalités et rangs) où existent des secteurs forestiers fortement hypothéqués en raison d'une matière ligneuse, de son morcellement, des difficultés d'accès. Déterminer et analyser la nature des problèmes qui les affectent et le potentiel de développement ? Quelles pourraient être les interventions à réaliser ?

Principaux travaux à faire :

- Carte synthèse des milieux forestiers présentant de telles caractéristiques ;
- Rapport synthèse des principaux problèmes auxquels sont confrontés ces milieux.

Tableau 17

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
IURC	Aménagiste	Aménagement	10	5	2450	900
Agence forestière	Ingénieur forestier	et en foresterie	15	10	3615	1800

Utilisation

Schéma d'aménagement

- Les grandes affectations du territoire et les usages compatibles avec celles-ci.

Plan de développement

- Stratégie d'intervention en fonction du potentiel de développement.

3.3 Les îlots déstructurés²⁴

Circonscrire les îlots déstructurés afin d'éviter leur extension spatiale et dénombrer les espaces (terrains) inoccupés dans ces secteurs. Évaluer les conséquences d'un éventuel comblement de ces espaces (terrains) inoccupés et les effets, le cas échéant, de la «compaction des périmètres d'urbanisation» (villages) existants. Le comblement de ces espaces peut-il nuire au nécessaire maintien d'une certaine distance entre les villages et qui est indispensable pour conserver ou rentabiliser les services de base (aqueduc et égout, dépanneur, école, etc.) ? Évaluer les conséquences en termes d'harmonisation des activités et de développement des entreprises agricoles concernées.

Principaux travaux à faire :

- Produire une carte synthèse des îlots déstructurés ;
- Rapport synthèse des principaux problèmes auxquels sont confrontés ces milieux (salubrité, cohabitation avec les entreprises, développement sur la pérennité de commerces situés dans les villages et, le cas échéant, les usages à y autoriser, etc.).

Tableau 18

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MRC-CCA Municipalités	Aménagiste Évaluateur	Aménagement et évaluation	15	15	3675	2700

Utilisation

Schéma d'aménagement

- Contenu du plan de gestion de la zone agricole (usages autorisés dans ces milieux, règles de cohabitation, distances séparatrices, etc.).

Plan de développement

- Stratégie d'intervention en fonction du potentiel de développement.

²⁴ Les îlots déstructurés sont des entités spatiales ponctuelles, généralement de faible superficie et présentant de fortes contraintes pour l'agriculture et qui se caractérisent par la concentration d'usages non agricoles.

3.4 Les secteurs déstructurés²⁵

Circonscrire les secteurs déstructurés pour en éviter l'extension spatiale et projeter les normes de distances séparatrices correspondantes relatives à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu rural. Évaluer les effets d'une augmentation des paramètres sur les fermes avoisinantes. Sont-elles de nature à assurer une cohabitation harmonieuse ou nuisent-elles au développement agricole ?

Évaluer les impacts consécutifs à de tels développements (financiers, fourniture des services municipaux, salubrité du milieu, santé des entreprises agricoles, enclavement des terres, distances séparatrices contraignantes, etc.).

Principaux travaux à faire :

- Produire une carte synthèse des secteurs déstructurés et un rapport synthèse des principaux problèmes auxquels sont confrontés (bilan) ces milieux.

Tableau 19

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique.	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MRC CCA	Aménagiste	Aménagement	5	5	1225	900

Utilisation

Schéma d'aménagement

- Les grandes affectations du territoire et les usages compatibles avec celles-ci.

Plan de développement

- Stratégie d'intervention en fonction du potentiel de développement.

²⁵ Secteurs caractérisés par la présence d'une agriculture qui peut être prospère mais qui est «enclavée» du fait d'un développement à la bordure du rang.

3.5 Les territoires forestiers

Dresser un constat qualitatif de l'état de la forêt et de ses problèmes (les secteurs affectés par des coupes à blanc, leurs impacts sur le milieu hydrique, les bassins versants, la pollution des cours d'eau, l'érosion des sols, les territoires faisant l'objet de travaux d'entretien et leur intensité, etc.). Les pressions au reboisement et leur lien avec la qualité des terres sur lesquelles il est effectué, la mise en valeur agricole, etc. Les partenaires en présence et les problèmes rencontrés (surexploitation, évaluation de l'application de la réglementation d'abattage d'arbres le cas échéant, morcellement des propriétés forestières, etc.).

Principaux travaux à faire :

- Carte synthèse, à l'échelle de la MRC, des territoires forestiers ;
- Rapport synthèse des principaux problèmes auxquels sont confrontés ces milieux.

Tableau 20

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MRC-CCA Agence forestière	Aménagiste Ingénieur forestier	Aménagement et foresterie	10 15	10	2450 3675	10 10

Utilisation

Schéma d'aménagement

- Les grandes affectations du territoire et les usages compatibles avec celles-ci ;
- Le contenu du document complémentaire (règles générales ou minimales à respecter).

Plan de développement

- Stratégie d'intervention en fonction du potentiel de développement, coordination des actions entre l'Agence de la forêt privée et les autres acteurs concernés.

3.6 Les potentiels divers

Dresser un constat qualitatif des éléments retenus, de leur potentiel de développement, des mesures de protection ou de mise en valeur des milieux forestiers et des mesures de protection appropriées dans le plan d'aménagement révisé.

Principaux travaux à faire :

- **Carte** synthèse, à l'échelle de **la MRC**, des territoires forestiers ;
- Rapport **synthèse** des principaux problèmes auxquels **sont** confrontés (bilan) ces milieux.

Tableau 21

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Re tec
MRC	Aménagiste	Aménagement	5	5	1225	

Utilisation

Schéma d'aménagement

- **Les grandes** affectations du territoire et **les usages compatibles avec celles-ci** ;
- Contenu du document **complémentaire (règles générales ou minimales à respecter)**.

Plan de développement

- **Stratégie** d'intervention **en** fonction du potentiel de **développement**, coordination des actions entre **les divers acteurs concern**

3 . 7 **Les infrastructures routières**

Dresser un constat d'ensemble sur la **qualité** des **diverses infrastructures routières** en regard des **éléments mentionnés au point** **portante** des ponts **et qualité générale des routes** en milieu rural en fonction **des équipements de collecte** des **produits agricoles, e**

Principaux travaux à faire :

- Carte **synthèse**, à l'échelle de **la MRC**, des **infrastructures routières (routes, ponts, etc.)** ;
- Rapport **synthèse** des principaux **problèmes concernant ces infrastructures**.

Tableau 22

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MRC	Aménagiste	Aménagement	5	5	1245	90

Utilisation

Schéma d'aménagement

- Contenu obligatoire du schéma d'aménagement (planification et organisation du transport terrestre).

Pour le plan de développement

- Détermination, par les organismes responsables, des travaux correctifs à apporter aux infrastructures routières ;
- Planification des interventions correctrices ou développement, le cas échéant, de nouveaux tronçons favorisant l'accès à des zones enclavées, etc.

3.8 Les prises d'eau potable municipales

Dresser un constat de la qualité des eaux, leur degré de fragilité, la nature et la performance des mesures de protection actuelles, les menaces pesant sur ces ressources, l'historique des contaminations passées le cas échéant qui sont en lien avec les utilisations en proximité, etc. (voir étude de BPR).

Principaux travaux à faire :

- Intégrer la localisation des prises d'eau potable municipales à la carte synthèse de la MRC selon un code permettant de classer le degré de vulnérabilité ;
- Produire un rapport d'analyse.

Tableau 23

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle.	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique.	Ressource professionnelle	Ressource technique
MRC	Aménagiste	Aménagement	5	10	1225	1800

Utilisation

Schéma d'aménagement

- Les **équipements** importants et le contenu du document complémentaire (règles minimales à respecter).

Plan de développement

- **Stratégie** d'intervention en fonction des **problèmes rencontrés** et coordination des interventions des divers acteurs.

3.9 La capacité de support du milieu

Voir les conclusions de l'**étude agroenvironnementale réalisée** par la **firme BPR**. Ces informations **permettront** de cibler **globalement** le **développement** des **élevages**. **Élaboration** de **scénarios** prenant en **compte la réalisation** des potentiels **identifiés** dans les parties **déjà déterminées et** **évaluation sommaire** des impacts de ces divers **scénarios** en **regard** des objectifs **qu'entend poursuivre** la **MRC** de **l'environnement** et de développement dans le cadre de son schéma **d'aménagement révisé**.

Principaux travaux à faire :

- **Élaboration** des **scénarios** de **développement** les plus plausibles et **évaluation** des impacts des diverses propositions.

Tableau 24

Responsabilité	Ressources		Temps requis		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MRC-CCA MAPA MENV	Aménagiste agronome Biologiste	Aménagement	10 5 5	5	2450 1225 1225	

utilisation

Schéma d'aménagement

- Élaboration, le cas échéant, de règles devant présider au développement de la capacité résiduelle de production.

Plan de développement

- Stratégie d'intervention en fonction des potentiels de développement identifiés (sensibilisation des entrepreneurs et promotion des résultats de l'étude, des mesures d'accueil ou d'encadrement qui pourraient être mises en place par la MRC)

3.10 La qualité et le niveau des services municipaux et d'utilité publique

Dresser un constat des services municipaux et d'utilité publique en milieu rural, des correctifs à apporter, des coûts qui y sont liés, et l'extension du territoire habité sur certains rangs ou chemins actuellement inoccupés ou peu occupés, etc.

Principaux travaux à faire :

- Élaboration d'un rapport synthèse indiquant les coûts associés aux services actuellement dispensés par les municipalités correctrices identifiées et, éventuellement, aux scénarios d'occupation du territoire les plus plausibles (développement de la villégiature, résidences saisonnières en milieu agroforestier, etc.).

Tableau 25

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ress tech
MRC	aménagiste	aménagement	10	5	2450	9

Utilisation

Schéma d'aménagement

- Les grandes affectations du territoire et les usages compatibles avec celles-ci;
- Règles relatives aux nouvelles implantations (document complémentaire), détermination des secteurs à développer le cas échéant et des phases de ce dernier, etc.

Plan de développement

- Contenu du plan d'action du schéma d'aménagement révisé, planification des interventions, financement, partenaires, échéancier

3.11 L'occupation du territoire

Dresser un constat de ce phénomène et notamment de ses impacts sur les activités agricoles et leurs possibilités de développer des services municipaux. Évaluer le coût de certains scénarios d'occupation du territoire (villégiature dispersée, concentrée) en coût saisonnier et une occupation permanente des résidents (déneigement, ordures, transport scolaire, service incendie, etc.).

Principaux travaux à faire :

- Carte synthèse et un rapport d'analyse.

Tableau 26

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Re tec
MRC-CCA	Aménagiste	Aménagement	10	5	2450	

Utilisation

schéma d'aménagement

- Les grandes affectations du territoire et les usages compatibles avec celles-ci, les secteurs à développer ou non, etc.

Plan de développement

- Stratégie d'intervention en fonction du potentiel de développement, coordination des actions entre MRN et MAPA).

4. **ORIENTATIONS ET OBJECTIFS***

À la suite du constat **élaboré sur l'organisation du territoire et sur la production et la transformation des produits agricoles** et fo **et objectifs devront être déterminés. Ces derniers devront concerner** la mise en place des conditions spatiales propices au déve **se retrouver dans** le schéma **d'aménagement révisé**. Outre **les aspects** reliés à la gestion **et** à l'organisation du **territoire** agi **déterminer** des **objectifs** en matière de **développement** du **territoire** agricole et de l'agriculture. Sur ce **dernier aspect**, il y a **orientations** et objectifs **figurant** dans le **plan** local d'action **pour l'économie et l'emploi** du **CLD** de la **MRC** des **Etchemins**.

Dans **un premier temps**, les orientations **et** les objectifs **d'aménagement** devraient porter **sur** la gestion de la **zone** agricole, la **agricole, l'occupation** du territoire, le **développement** touristique **et celui** de la villégiature, la gestion des **équipements et infra**. Dans **un deuxième temps**, il y aura **également à déterminer** d'autres objectifs en matière de **développement** de l'agriculture : le production **à** favoriser, la mise en **valeur** du territoire **à** des tins **forestières, le respect** de la capacité de support du milieu, le rebc **valeur** des terres en friches, la transformation des produits agricoles, etc.

Il va de **soi que** ces **différents** orientations et objectifs, qu'ils soient **en** matière d'aménagement **ou** de développement de l agricole sont **liés**.

Cet **exercice se fera en concertation** avec les **différents intervenants** œuvrant dans le domaine de **l'aménagement** et du **dévelop** et de l'agriculture dans la **MRC** des **Etchemins**.

Principaux travaux à faire :

- À la lumière des divers **constats élaborés à l'étape précédente, déterminer les** orientations et **les** objectifs d'aménagement du
- **À partir des mêmes constats, en concertation avec les** organismes du milieu **concerné** et en tenant compte des objectifs f d'action **pour l'économie et l'emploi** du **CLD** de la **MRC** des **Etchemins, déterminer les orientations et** objectifs en **matiè** **seraient de nature à compléter ce plan et** devant **également** figurer dans le **schéma** d'aménagement **révisé**. **Ultérieurement** **accompagnant** le **schéma** d'aménagement **révisé, les actions à réaliser** particulièrement en **matière d'aménagement** du **terri** **des divers partenaires** quant à **leur mise** en œuvre, **l'échéancier** de **réalisation** et **les coûts afférents** devront être **déterminés**.

²⁶ Une orientation vient préciser la direction qu'entend suivre un milieu par rapport à l'aménagement ou au développement de son pourrait à titre d'exemple favorisa le développement de l'industrie horticole dans les municipalités X et Y et à cet effet un des obj la remise en valeur de 50 % des terres agricoles en friche de ces municipalités).

Tableau 27

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)		Frais divers (\$)
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	
MRC-CCA CLD MAPA	Aménagiste	Aménagement	30	5	7 350	900	1 000

Utilisation

Schéma d'aménagement

- Déterminer les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire et les objectifs à intégrer au schéma d'aménagement révisé.

Plan de développement

- Déterminer, compléter ou bonifier les objectifs de développement et les stratégies d'intervention en fonction du potentiel et des opportunités de développement que peuvent présenter les divers milieux dans le plan local d'action pour l'économie et l'emploi du CLD de la MRC des Etchemins.

- Les règles devant s'appliquer au **développement** des élevages dans certaines **municipalités** ou parties du **territoire** le contrôle de la **superficie** maximale des bâtiments **d'élevage** porcin, si l'on souhaite favoriser des **unités** de production et maximiser le nombre d'emplois dans la MRC -ce qui devrait être **précédée** d'une **évaluation économique** de la question **viabilité** de telles petites entreprises).

5.1.3 Une politique d'occupation du territoire

Cet **élément** ne fait pas partie du contenu obligatoire du schéma **d'aménagement révisé**. Il peut toutefois être important **d'aménagement** révisé puisqu'une telle politique **permettrait** de guider les interventions du milieu municipal en la matière. En lumière des constats **dressés**, notamment en matière de services municipaux -niveau de service **et coûts**, quel **genre** d'occupation **privilégier** ?

À partir des objectifs que la MRC **aura déterminés** (par exemple : **désenclavement** de producteurs **isolés**, concentration de l'occupation **présentant déjà un** certain seuil de population et où l'implantation d'usages non agricoles n'entre pas en contradiction avec **l'agriculture**, la forme du développement -- **regroupé** vs linéaire, **densité**, etc. --, une telle politique pourrait en **arriver à déterminer** **d'accès à privilégier** (par exemple, celle donnant accès aux ressources) au **détriment** d'autres voies de circulation moins **stratégiques** travaux majeurs **pour assurer** la **viabilité** à long terme, etc. ? En pareil cas, il faudrait **préciser** quels **sont** les moyens à mettre en œuvre **à l'atteinte de ces** objectifs, etc.

5.1.4 Le plan d'action du schéma d'aménagement

Il s'agira de **déterminer les** actions à entreprendre **ou à poursuivre une** fois le schéma **d'aménagement révisé** (SAR) en vigueur. Les objectifs qui **auront été** convenus et **qui débordent** du cadre strict de la **révision** des plans et **règlements** d'urbanisme des municipalités.

Il prend la forme d'un **programme** de travail en vue de la mise en **œuvre** du **schéma** d'aménagement qui mentionne notamment **en œuvre**, les **partenaires concernés** par **une** action de **développement** (**municipalités**, organismes publics, **ministères** et **autres** organismes **susceptibles** de participer à la mise **en œuvre**) et leurs **responsabilités** respectives, **les** moyens **prévus pour** atteindre ces participants, **les coûts**, **l'échéancier**, etc.

Le plan **d'action** du **schéma d'aménagement** peut **se** limiter **aux** actions **reliées à** l'aménagement du territoire **ou à** la mise en œuvre **qu'agricoles** en **autant que, ce** faisant, il **complète** des interventions **déjà planifiées par** les divers organismes de **développement** **territoire et** dont la **somme** des actions est de **nature à permettre** l'atteinte des objectifs de **développement** du territoire.

Par exemple, **un surplus réel ou appréhendé** de fumier **dans un secteur pourrait amener** la mise en place de **mécanismes** de suivi **ou** encore de gestion des fumiers si de nouvelles implantations **étaient réalisées dans** des **municipalités** où une augmentation du **dépassement** de la **capacité** de **support**. Parmi d'autres exemples mentionnons : la **détermination** de **tracés** de **randonnée pédestre** de **servitudes**, mesures de protection en milieu forestier, stratégies pour **leur** entretien impliquant la participation de la population **à la réalisation de ces infrastructures de développement** **touristique**, la signalisation et la promotion de ces **équipements**, **leur**

existants à l'intérieur du territoire de la MRC ou aux réseaux des MRC voisines ; la mise en valeur des sites d'intérêt ; une stratégie d'infrastructures municipales (ponts, routes) le cas échéant.

5.2 LES MOYENS À PRIVILÉGIER AU LE PLAN LOCAL D'ACTION POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI DU CLD

Selon le contenu du plan de développement, la MRC ou les municipalités peuvent se voir confier des responsabilités ou être partenaire important dans la réalisation des objectifs du plan local d'action pour l'économie et l'emploi du CLD des Et développement peuvent impliquer des choix d'aménagement (amélioration de certains axes routiers, infrastructures indispensables nouvelles entreprises, etc.) ou viser la production et la transformation des produits agricoles. Ces moyens peuvent être intégrés au plan pourrait comprendre des interventions telles :

Mise en valeur des ressources

- Remise en culture de terres abandonnées ou en friche agricole ;
- Construction ou amélioration de routes d'accès aux ressources ;
- reboisement (choix des essences à déterminer, finalité de l'action -ex. : production d'arbres de Noël, etc.);
- Remembrement de terres agricoles et forestières ;
- Mise en place d'une société de gestion forestière ;
- Mise sur pied d'un mécanisme informant prioritairement les résidents du territoire sur les terres forestières ou agricoles à
- Aide à l'implantation de jeunes agriculteurs ;
- Développement de nouvelles cultures ou élevages ;
- Mise en valeur des potentiels acéricoles inexploités.

Transformation des ressources.

- Création d'incubateurs d'entreprises ;
- Regroupement de producteurs pour la transformation de produits acéricoles ;
- Développement de produits régionaux avec label agréé.

Tableau 28

Responsabilité	Ressources		Temps requis (jours)		Coût (\$)	
	Professionnelle	Technique	Ressource professionnelle	Ressource technique	Ressource professionnelle	Ressource technique
MRC-CCA CLD MAPA	Aménagiste	Aménagement	30	5	7350	900

6. LE BUDGET, L'ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION ET LE CHEMINEMENT CRITIQUE

6.1 Le budget

La réalisation du **programme** de travail **sur** le plan d'aménagement et de développement du territoire agricole de la MRC des I budget total de 196 265\$. La part la plus importante **sera** affectée aux tâches dévolues à la MRC. Celles-ci **nécessiteront** un m fonction des coûts **inhérents** aux salaires des ressources professionnelles **et** techniques ainsi que **pour** couvrir les **frais** divers tels q cartographie, l'impression des rapports, etc. (voir tableau 29).

La participation des autres partenaires sera la suivante : 17 670\$ pour le MAPA, 3 675\$ pour le CLD, 14 625\$ pour l'Agence forêt **privée** des Appalaches et de 3 350\$ pour le ministère de l'Environnement. La participation **financière** du MAPA devrait t budget normal de fonctionnement. Le présent programme identifie des tâches **spécifiques** devant être **assumées** par le per technique du **ministère** ainsi que certaines frais **matériels** reliés à l'impression de **cartes**. Plusieurs autres dépenses **inhérentes** assumées **par** les conseillers techniques du ministère n'ont pas **été comptabilisées** tels les frais de **déplacement**, la participatic MRC ou avec d'autres **personnes-ressources** du **bureau** régional n'ont pas **été** incluses dans le présent budget, celles-ci deva Direction **régionale** du ministère. Quant aux autres organismes interpellés (CLD, Agence), le projet devrait pouvoir financer l puisque celles-ci ne sont pas nécessairement prévues dans **leur** budget de fonctionnement. Enfin le ministère de l'Environner contribution et assumer à même son budget de fonctionnement sa **participation au** projet.

6.2 L'échéancier et le cheminement critique

La réalisation des divers travaux identifiés dans le programme de travail **pourra s'échelonner sur** une période d'environ 16 mois t **ressources** professionnelles **et** techniques **nouvelles** de la part de la MRC. Pour cette **période**, la **MRC** aura besoin de 1.3 res également de 1.3 **ressource** technique. (voir tableaux 30 et 31)

Concernant le projet, l'échéancier a été **établi** en fonction du temps cumulé des diverses **opérations**. Toutefois **selon les res** chacune des **étapes** de **réalisation** du **travail**, l'évaluation du temps **requis pourra** varia. Il va de soi que plusieurs **opéra** l'élaboration du **schéma d'aménagement révisé** mais la plupart des tâches vont beaucoup plus loin en **terme** de **questionnem** besoins **inhérents au schéma** d'aménagement **révisé**. **Les diverses propositions ou actions** **découlant** du **présent seront éventue** d'action du schéma **d'aménagement** de la MRC et plusieurs de ces actions pourront être **réalisées** dans le **futur**. Il en sera de mêt **éléments** qui pourront **également** être **intégrés au** plan **local** d'action **pour l'économie** et l'emploi du CLD des Etchemins.

Le cheminement critique permet, en identifiant les divers travaux, de **préciser** les **opérations** devant **être réalisées** et selon que **travaux** peuvent être **réalisés parallèlement** alors qu'il est impossible **pour d'autre** d'être **réalisés** sans que des **étapes préalables ne**